



**Académie de Normandie**

**Secrétaire académique**

Joël Delhopital,  
Proviseur  
Lycée Decrétot, Louviers

**Secrétaire départemental  
14**

Fabienne Manteca,  
Principale  
Collège Charles Letot, Bayeux

**Secrétaire départemental  
27**

Adrien Moncomble,  
Proviseur  
Lycée Louise Michel, Gisors

**Secrétaire départemental  
50**

Nathalie Maulny-  
Lechonnaux, Principale  
Collège Malraux, Granville

**Secrétaire départemental  
61**

Isabelle Artus,  
Principale  
Collège Roger-Martin du Gard, Belleme

**Secrétaire départemental  
76**

Sylvain Caron,  
Principal  
Collège les Hauts du Saffimbec,  
Pavilly

**Adresse académique**  
[snpden@ac-normandie.fr](mailto:snpden@ac-normandie.fr)

**Site internet**  
[www.snpden.net](http://www.snpden.net)

**Twitter**  
[@SnpdenNormandie](https://twitter.com/SnpdenNormandie)

# Compte-rendu du G6 – DSDEN de l'Eure

**Le 4 février 2022, étaient présents :**

Madame Françoise MONCADA, IA-DASEN

**Pour le SNP DEN-UNSA :**

Adrien MONCOMBLE, SD 27

Nicolas VILLENEUVE, Crescent KPODEKON et Bénédicte IMBACH, membres du bureau départemental

*Et 2 représentants pour I&D-FO*

---

La délégation du SNP DEN-UNSA a rappelé en préalable l'utilité du G6, réunion non réglementaire des représentants syndicaux pour décrire la situation du terrain et obtenir des réponses concrètes de la part de madame la directrice académique.

L'ordre du jour, laissé à la proposition des organisations syndicales, a permis d'aborder les points saillants de l'actualité départementale pendant plus d'une heure.

- **Point ressources humaines :**

La délégation du SNP DEN-UNSA a souhaité évoquer les difficultés induites par l'absence voire le non remplacement de certains personnels. Cette crise conjoncturelle révèle un problème structurel, car cette difficulté s'ajoute à celle liée aux postes non pourvus.

Madame l'IA-DASEN reconnaît que la problématique des postes non pourvus nous met en difficulté quotidienne et le manque d'attractivité des postes fait que malgré les moyens, il n'y a pas de candidats. Cette problématique est, du reste, partagée avec d'autres départements. Madame la directrice académique évoque la légitimité d'un groupe de travail académique avec les secrétaires généraux.

En moyenne on déplore 10% d'absences dans le 1er degré pour les enseignants (à peu près similaire dans le 2nd degré), et la brigade peut couvrir au maximum 8% quand elle est elle-même totalement opérationnelle. On dénombre 250 classes non remplacées dans l'Eure et il y a pire dans d'autres départements.

La problématique de l'autorité fonctionnelle aux adjoints gestionnaires bientôt transférée aux collectivités a également été évoquée et le SNP DEN-UNSA a rappelé ses regrets face à ce qui pourrait constituer une entorse à l'autonomie des EPLE. Madame la directrice académique est sensible à cette thématique et a indiqué que dans l'Eure, la convention cadre « collège du futur » et les contrats d'objectifs avaient vocation à devenir tripartites pour mieux cadrer les relations avec la collectivité dans le respect des prérogatives de chacun. Madame la directrice académique a admis que la région Normandie était également proactive en la matière.

- **Point politique inclusive :**

La délégation du SNP DEN-UNSA a souhaité évoquer le projet d'inclusion des 6e SEGPA. Madame la directrice académique a rappelé que le texte indique que la 6e permet une pré-orientation en SEGPA et regretté que l'Eure n'ait pas suffisamment donné sa place à l'orientation seulement en 5e. Cela ne laisse pas le temps aux élèves de finir leur cycle 3. Autre conséquence, il y aurait dans le département toujours autant d'élèves orientés en SEGPA alors que la démographie y est en baisse. Les listes d'attente seraient toujours aussi importantes.

Madame la directrice académique évoque un horizon de 2 à 3 ans afin de réguler l'entrée de 6e en SEGPA. L'expérimentation de l'inclusion des 6e SEGPA n'a plus vocation à être financée car cela relève du droit commun.

De la même manière la hausse des notifications MDPH malgré la baisse démographique interroge aussi. Madame la directrice académique y voit la conséquence d'un problème de gestion de l'hétérogénéité en primaire et appelle à une meilleure formation sur ce sujet. Elle regrette qu'un simple étayage adapté soit parfois remplacé par une scolarité en dispositif spécifique. Selon madame la directrice académique, les élèves dyslexiques n'ont pas vocation à intégrer les dispositifs ULIS.

Le SNPDEN-UNSA a souhaité évoquer la question du nombre d'élèves intégrés dans ce dispositif. En ULIS le texte précise 10 à 12 élèves. Mais il y a des situations à 13, car dans la pratique le but est de ne pas laisser les élèves en attente quand ils sont dans l'établissement. Il y aura 3 ouvertures de nouvelles ULIS en collège et 4 en école à la rentrée pour diminuer les listes d'attente. L'idée n'est pas de gonfler les effectifs ULIS même en ajoutant des AESH-CO de manière indistincte mais bien de répondre au cas par cas et de laisser les effectifs les plus faibles possible en ouvrant autant d'ULIS que de besoins.

Madame la directrice académique dit mener un travail de fond, avec l'ARS notamment, pour que moins d'élèves soient orientés vers la MDPH en contrepartie d'un meilleur étayage et d'un accompagnement des situations individuelles dans le droit commun. Actuellement, il faut faire face à 300 élèves en attente de places dans un établissement spécialisé, ce qui ne peut être compensé par une AESH-I ou une place en ULIS. Parallèlement, les établissements spécialisés ne prennent que 50 % de l'effectif qu'ils devraient assumer selon madame la DASEN.

Madame la directrice académique a reconnu que les CAP des LP accueillent de plus en plus d'élèves issus de SEGPA et d'ULIS ce qui peut déstabiliser les équipes dans certaines filières. En parallèle d'un meilleur étayage des équipes, un travail de liaison est à faire pour ouvrir les possibilités de formation offertes aux élèves.

La délégation du SNPDEN-UNSA a demandé un meilleur accompagnement des équipes de direction dans la gestion de l'inclusion, pilotes sur ce sujet. Madame la directrice académique en a reconnu la légitimité et a mis en garde contre la tentation d'une bienveillance de court terme (en intégrant à mauvais escient dans certains dispositifs) qui pourrait parfois nuire à l'insertion et l'employabilité future des élèves. Chacun doit pouvoir être accompagné dans son parcours et déployer son meilleur potentiel.

Madame la directrice académique a rappelé que c'est le conseil de classe qui fait les propositions d'orientation et non la MDPH, elle-même assumant la décision finale. Le déploiement du LPI (livret de parcours inclusif) doit aussi avoir pour but de renforcer la traçabilité du parcours des élèves. Le SNPDEN-UNSA a indiqué son souhait de voir cet outil devenir un levier de simplification et non une contrainte administrative supplémentaire.

Concernant l'évolution de la carte des PIAL, madame la directrice académique a indiqué que la situation actuelle n'était pas fonctionnelle, car trop éparpillée avec de trop de petits PIAL, pour répondre aux besoins. Un objectif de 25 à 26 PIAL est poursuivi (contre plus de 40 actuellement), avec un alignement sur les circonscriptions. La diminution du nombre de PIAL permettra d'augmenter les décharges des coordonnateurs plutôt que les IMP sur le 1er degré et de proposer un régime indemnitaire plus favorable dans le 2nd degré.

Pour les UPE2A, il n'est pas prévu de changement dans le financement qui demeure pris sur la marge départementale, mais une négociation est en cours avec le rectorat pour le réajuster selon la réalité. Madame DANOUS, IEN-IO, pilote le sujet.

Parallèlement, un travail est en cours pour faire évoluer le fonctionnement des dispositifs relais, en dehors de ceux d'Évreux, vers plus de mixité et d'itinérance pour aller vers les lieux où il y a des élèves en demande.

- **Point moyens :**

Sur la question des moyens dédiés au dispositif Devoirs faits, à la question du SNPDEN-UNSA, madame la directrice académique a répondu que la dotation avait été effectuée sur la base de la consommation réelle. Elle rappelle donc la nécessité de faire une saisie régulière pour

avoir une vision au plus juste. La délégation du SNPDEN-UNSA a rappelé la nécessité pour les chefs d'établissement d'avoir une vision prospective, entravée cette année par l'attente des nouveaux moyens.

Sur les DHG, madame la directrice académique assume une gestion millimétrée des moyens accordés en janvier-février, quitte à retrouver de la souplesse en juin. Le SNPDEN-UNSA soutient la perspective de bienveillance de la DOS évoquée par madame la directrice académique.

Les dotations des lycées sont toujours problématiques avec l'attendu des collègues qui diffère de celui des prévisions d'effectifs de la DOS rectorale. Les difficultés de communication avec la DOS rectorale remontées par certains collègues ont été évoquées avec Madame la directrice académique.

Concernant les enseignements de spécialité plus « rares », suivis au CNED : Madame l'IA-DASEN ne connaît pas le volume des élèves potentiellement concernés. Le CNED n'est possible que si la discipline n'est pas dans l'établissement, dans une logique de respect de parcours. Les difficultés induites (mauvais ou non renseignement des livrets scolaires) seront remontées au directeur du CNED.

La montée en puissance de l'apprentissage a été évoquée. La nécessité en LP d'avoir des apprentis en plus de l'initial pour conserver les structures est admise. La délégation du SNPDEN-UNSA a regretté que l'accompagnement dans la mise en œuvre de l'apprentissage en insertion ait été trop tardif et a souligné que les équipes avaient dû faire preuve d'adaptabilité et d'ingénierie pédagogique. Madame la directrice académique a reconnu l'enjeu en termes de formation des enseignants pour mener cette démarche.

- **Point carrière et métier :**

Le sujet de la nouvelle évaluation annuelle des personnels de direction a été porté par le SNPDEN-UNSA. Les collègues ont besoin de précisions quant à la transition du dispositif avec l'ancienne lettre de mission. Madame la directrice académique assure profiter des échanges bilatéraux avec les collègues pour en expliciter les modalités et souhaite s'en tenir cette année, eu égard au calendrier très resserré, à des objectifs annuels atteignables. Les objectifs dans lesquels l'établissement est déjà engagé sont privilégiés. Il s'agira essentiellement d'objectifs à un an pour évaluer en juillet/août l'avancée de la démarche.

Cette nouvelle modalité remplacera complètement, d'ici trois ans, l'ancien fonctionnement diagnostic/lettre de mission triennale. Madame la directrice académique a mis en avant sa démarche de bienveillance au regard de cette phase transitoire.

Concernant l'évaluation des EPLE, madame la directrice académique a indiqué qu'il était difficile de reporter d'un an, mais qu'il lui paraissait possible d'engager l'auto-évaluation d'ici la fin d'année et de faire l'évaluation externe en fin de 1er trimestre de la prochaine année scolaire. Les coordonnateurs des équipes d'évaluation externe demeurent les meilleurs interlocuteurs sur le sujet. Le fait qu'il s'agisse d'une obligation fixée par la loi avec un horizon sur 5 ans, adossé à l'entrée imminente des écoles dans le dispositif, resserre clairement le calendrier.

*Le SNPDEN-UNSA demeure à l'écoute et en appui de ses adhérents et de tous les collègues, n'hésitez pas à nous communiquer toute difficulté.*

Adrien MONCOMBLE  
Secrétaire départemental 27  
SNPDEN-UNSA Normandie